

**SIVOM D'AGGLOMERATION DE
JAYAT - MALAFRETAY - MONTREVEL-EN-BRESSE**

ENQUÊTE PUBLIQUE

**Sur le projet de modification
du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Par arrêté n° 2019- 02 du 19/09/2019, le Président du SIVOM d'Agglomération de Jayat - Malafretay - Montrevel-en-Bresse a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

A cet effet, le Président du tribunal administratif a désigné M. Roger FARJOT en qualité de Commissaire-Enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de Jayat, de Malafretay, de Montrevel-en-Bresse et au SIVOM d'Agglomération de Jayat - Malafretay - Montrevel-en-Bresse pendant 32 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies et du syndicat, du 21/10/2019 au 21/11/2019 inclus.

Le dossier d'enquête publique peut être consulté sur le site internet suivant <http://www.ain.gouv.fr/urbanisme-r1026.html>

Pendant la durée de l'enquête, le Commissaire-Enquêteur recevra les observations du public :

- à la mairie de Montrevel-en-Bresse en salle «Patio», le 21 octobre 2019 de 14h00 à 17h00.
- à la mairie de Jayat, le 30 octobre 2019 de 14h00 à 17h00.
- à la mairie de Malafretay, le 18 novembre 2019 de 9h00 à 12h00.
- à la mairie de Montrevel-en-Bresse en salle «Marcel Pacaud», le 21 novembre 2019 de 9h00 à 12h00.

Les observations peuvent également être transmises par correspondance au Commissaire-Enquêteur au SIVOM d'Agglomération de Jayat - Malafretay - Montrevel-en-Bresse - Place de la Résistance - 01340 Montrevel-en-Bresse ou par voie électronique à l'adresse suivante: sivom@ca3b.fr

Cet avis est affiché à la mairie de Jayat, de Malafretay, de Montrevel en Bresse, et peut être consulté sur le site internet suivant : <http://www.ain.gouv.fr/urbanisme-r1026.html>

Le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Au terme de l'enquête, la modification du Plan Local d'Urbanisme sera approuvée par délibération du conseil communautaire.

Le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis aux mairies de Jayat, de Malafretay, de Montrevel-en-Bresse et au SIVOM d'Agglomération de Jayat - Malafretay - Montrevel-en-Bresse, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet mentionné ci-dessus.

Le Président du SIVOM, Alain Vivier

170541000

Commune de L'Abergement-Clémenciat

ENQUETE PUBLIQUE

**sur le projet de modification n°1
du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Par arrêté du 16/09/2019 le maire de L'Abergement-Clémenciat a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

A cet effet, le Président du Tribunal Administratif a désigné Mme Sara VAZ en qualité de Commissaire-Enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de L'Abergement-Clémenciat du 21/10/2019 au 05/11/2019 aux jours et heures habituels d'ouverture au public, le mardi 05/11/2019 jusqu'à 18h30.

Le dossier d'enquête publique peut être consulté sur le site internet suivant : <http://www.ain.gouv.fr/urbanisme-r1026.html>

Pendant la durée de l'enquête, le Commissaire-Enquêteur recevra les observations du public en mairie le mardi 22 octobre 2019 de 9h00 à 11h00 et le mardi 5 novembre 2019 de 16h30 à 18h30.

Les observations peuvent également être transmises par correspondance au Commissaire-Enquêteur à la mairie de L'Abergement-Clémenciat ou par voie électronique à l'adresse suivante : commune-aberg-clemencia@orange.fr

Cet avis est affiché en mairie et peut être consulté sur le site internet ci-dessus.

La modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Au terme de l'enquête, la modification du Plan Local d'Urbanisme sera approuvée par délibération du conseil municipal.

Le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet mentionné ci-dessus.

Le Maire.

170716000

VOTRE CONTACT

**APPELS D'OFFRES
AVIS ADMINISTRATIFS
ET ANNONCES LEGALES**

04 72 22 24 25

lpral@leprogres.fr

Commune de L'Abergement-Clémenciat

ENQUÊTE PUBLIQUE

**sur déclaration de projet emportant mise en compatibilité
du Plan Local d'Urbanisme**

Par arrêté du 16/09/2019 le Maire de L'Abergement-Clémenciat a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme.

A cet effet, le Président du Tribunal Administratif a désigné Mme Sara VAZ en qualité de Commissaire-Enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de L'Abergement-Clémenciat du 21/10/2019 au 05/11/2019 aux jours et heures habituels d'ouverture au public, **et le mardi 05/11/2019** jusqu'à 18h30.

Le dossier d'enquête publique peut être consulté sur le site internet suivant : <http://www.ain.gouv.fr/urbanisme-r1026.html>

Pendant la durée de l'enquête, la Commissaire-Enquêteur recevra les observations du public en mairie le **mardi 22 octobre 2019 de 9h00 à 11h00 et le mardi 5 novembre 2019 de 16h30 à 18h30**.

Les observations peuvent également être transmises par correspondance au Commissaire-Enquêteur à la mairie de L'Abergement-Clémenciat ou par voie électronique à l'adresse suivante : commune-aberg-clemencia@orange.fr

Cet avis est affiché en mairie et peut être consulté sur le site internet ci-dessus.

La déclaration de projet du Plan Local d'Urbanisme n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Au terme de l'enquête, la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme sera approuvée par délibération du Conseil Municipal.

Le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet mentionné ci-dessus.

Le Maire

170716600



PREFECTURE DE L'AIN

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**Implantation d'un point d'information touristique
et point de vente agricole collectif sur la commune
de Saint-Sorlin-en-Bugey**

**Déclaration de projet au titre de l'article L.300-6-1 du code
de l'urbanisme portant intérêt général du projet et emportant
mise en compatibilité du PLU de Saint-Sorlin-en-Bugey**

Par arrêté préfectoral en date du 11 octobre 2019, le projet visé ci-dessus, porté par la communauté de communes de la plaine de l'Ain, est soumis à une enquête publique dans les formes déterminées par les articles R.123-1 à R.123-27 du code de l'environnement.

A cet effet, le dossier d'enquête publique - qui comprend notamment une évaluation environnementale et son résumé non technique - ainsi que le registre d'enquête, sont déposés en mairie de Saint-Sorlin-en-Bugey pendant 33 jours du **mardi 12 novembre 2019 à partir de 15h00 au samedi 14 décembre 2019 jusqu'à 12h00 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture au public de la mairie.

Le projet a fait l'objet d'un avis tacite de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) en date du 13 mai 2019. Le certificat de dépôt d'un jeu de données de biodiversité n° 93FFE8F5-A8FB-5C89-E053-5014A8C05719 est joint au dossier d'enquête.

Le dossier d'enquête est consultable sur le site internet des services de l'État dans l'Ain :

<http://www.ain.gouv.fr> et sur le site www.projets-environnement.gouv.fr.

Du mardi 12 novembre 2019 à partir de 15h00 au samedi 14 décembre 2019 jusqu'à 12h00 inclus :

- un poste informatique est mis à la disposition du public pour la consultation du dossier d'enquête en mairie de Saint-Sorlin-en-Bugey ;
- le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert en mairie de Saint-Sorlin-en-Bugey ;
- les observations et propositions peuvent également être adressées au Commissaire-Enquêteur, par correspondance, à l'adresse postale de la mairie de Saint-Sorlin-en-Bugey ;
- elles peuvent également être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-enquetes-publiques@ain.gouv.fr. Il est précisé que les pièces jointes annexées aux messages électroniques doivent avoir une capacité inférieure à 5 Méga-Octets (Mo). Ces observations électroniques sont alors tenues à la disposition du public à la mairie de Saint-Sorlin-en-Bugey dans les meilleurs délais et sur le site internet des services de l'Etat.

Monsieur Daniel DE LA VEGA, nommé Commissaire-Enquêteur par le président du tribunal administratif de LYON, recevra les observations du public au cours des permanences suivantes, en mairie de Saint-Sorlin-en-Bugey :

- le mardi 12 novembre 2019, de 15h00 à 18h00,
- le jeudi 21 novembre 2019, de 9h00 à 12h00,
- le samedi 14 décembre 2019, de 10h00 à 12h00.

Au terme de la procédure : L'autorité compétente pour prononcer la déclaration de projet portant déclaration d'intérêt général du projet est le président de la communauté de communes de la plaine de l'Ain en vertu de l'article L.153-54 du code de l'urbanisme.

Le dossier de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et des résultats de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur ainsi que le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint sont soumis à l'organe délibérant de la collectivité compétente en matière de PLU, soit la commune de Saint-Sorlin-en-Bugey, qui dispose d'un délai de deux mois à compter de la réception de l'avis du Commissaire-Enquêteur pour approuver la mise en compatibilité du plan.

Toute personne souhaitant obtenir des informations relatives au projet peut prendre contact auprès de la communauté de communes de la

plaine de l'Ain, maître d'ouvrage de l'opération, à l'adresse suivante : Charly Bouchard, chargé de mission développement économique 143, rue du château - 01150 Chazey-sur-Ain - Tél : 04 74 61 96 40 Toute personne peut obtenir, sur sa demande et à ses frais, communication du dossier d'enquête publique auprès de la direction départementale des territoires, unité pilotage et gestion, dès la publication de cet arrêté.

Le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du Commissaire-Enquêteur à la direction départementale des territoires service protection et gestion de l'environnement, en mairie de Saint-Sorlin-en-Bugey, ainsi que sur le site internet des services de l'État (www.ain.gouv.fr) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

174540100

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**Commune de Beaupont - Elaboration du Plan Local
d'Urbanisme et abrogation de la carte communale**

Par arrêté du 18/10/2019, le Maire de la commune de Beaupont a ordonné l'ouverture d'une enquête publique conjointe sur le projet d'élaboration du PLU et l'abrogation de la carte communale de la commune de Beaupont pour une durée de 31 jours consécutifs, à partir du **14 novembre 2019 et jusqu'au 14 décembre 2019 inclus**.

Au terme de l'enquête, le projet d'élaboration du PLU, éventuellement amendé, et l'abrogation de la carte communale seront soumis à l'approbation du conseil municipal.

Personne responsable du projet : M. le Maire, Georges GOULY
Monsieur Roger FARJOT, Directeur Général de collectivités locales en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, par décision de M. le Président du Tribunal Administratif de Lyon en date du 26 septembre 2019.

Les pièces des deux dossiers ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la mairie de Beaupont. Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête publique auprès de la mairie.

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (de 9h00 à 12h00, les lundi, jeudi, vendredi et samedi), et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit au Commissaire-Enquêteur à la mairie de Beaupont à l'adresse suivante : "Mairie de BEAUPONT - A l'attention de Monsieur le Commissaire-Enquêteur (avec mention " Ne pas ouvrir ") - 331, rue Principale - 01270 Beaupont".

Les observations du public pourront être faites par voie électronique en les adressant à l'adresse mail suivante : enquetepubliqueplu@beaupont.fr

Le Commissaire-Enquêteur se tiendra à la disposition du public lors des permanences suivantes, salle du conseil municipal, en mairie de Beaupont :

- Jeudi 14 novembre de 9h00 à 12h00
- Mercredi 20 novembre de 9h00 à 12h00
- Vendredi 29 novembre de 15h00 à 18h00
- Vendredi 13 décembre de 15h00 à 18h00
- Samedi 14 décembre de 9h00 à 12h00

Les dossiers peuvent être consultés sur le site internet de la commune : <https://www.beaupont.fr>

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le Commissaire-Enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au maire de la commune de Beaupont le rapport qui relatara le déroulement de l'enquête et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire-Enquêteur sera adressée au Préfet du Département de l'Ain et au Président du Tribunal Administratif de Lyon.

Le rapport ainsi que les conclusions et avis du Commissaire-Enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie et à la préfecture du département de l'Ain, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le présent avis sera publié par voie d'affichage sur les panneaux d'information de la mairie, siège de l'enquête publique, au moins 15 jours avant l'ouverture de l'enquête publique et durant toute la durée de celle-ci.

Un avis sera inséré 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci, dans les journaux "Le Progrès" et "Voix de l'Ain" diffusés dans le département de l'Ain. Il sera publié sur le site internet de la commune de Beaupont.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête :

- avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion - au cours de l'enquête en ce qui concerne la seconde insertion.
- Un certificat d'affichage établi par le maire sera également inséré au dossier.

Monsieur le Maire, Georges GOULY

175466800

**APPELS D'OFFRES
AVIS ADMINISTRATIFS
ET ANNONCES LEGALES**

**Nos services
sont à votre disposition
Confiez-nous
vos formalités**

04 72 22 24 25

lpral@leprogres.fr